

Vous embauchez un salarié en alternance via elioreso ?

Accueillir et transmettre avec efficacité

La transmission de savoir et l'intégration sont un enjeu et une clé de réussite des parcours. C'est pourquoi nous vous proposons d'accompagner le futur tuteur de votre entreprise dans cette démarche.

Comment ?

En le formant sur la fonction de tuteur. Si votre tuteur n'est pas formé, Ocapiat propose une formation qu'il doit réaliser à distance. La réalisation de cette formation dans le mois de démarrage du contrat permet de bénéficier d'une aide financière.

Bénéficiez d'une aide financière*

Contrat d'apprentissage :

L'aide est de 2 070 €, versée à partir du 9^{ème} mois.

Contrat de professionnalisation :

L'aide est de 1 150 €, versée à partir du 5^{ème} mois.

*Le versement de l'aide est conditionnée à l'acceptation du dossier par Ocapiat et **sous réserve de fonds disponibles**.

Comment suivre la formation de tuteur ?

Les étapes :



①

Je m'inscris
sur Camp'Num d'Ociapiat

..... ➔ [LIEN INSCRIPTION](#) 



②

Je choisis la formation
« Devenir maître d'apprentissage
ou tuteur »



③

Je réalise cette formation
à distance à mon rythme



④

Je télécharge l'attestation
et je l'envoie à :
formation@elioreso.com
(sous 1 mois maximum
après le démarrage du contrat)

La formation est :

- gratuite
- d'une durée de 3,5h
- réalisable en décalé.

.....



Elle doit être réalisée
dans le mois qui suit
le démarrage du contrat.

On vous propose
un guide pour vous aider
à vous inscrire sur Camp'Num.



ou
scannez-moi